**COMMUNE DE BRIGNOLES (83170)**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE – M.A.P.A.**

**Identification de l'organisme qui passe le marché** : Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Annexe Municipale -43 Rue docteur Barbaroux– 83170 BRIGNOLES – Tél. : 04.94.86.22.17 - Fax : 04.94.59.16.93 - Email : achats.publics@brignoles.fr
Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : http://www.ville-brignoles.fr
Adresse Internet du profil d'acheteur : http://www.marches-securises.fr
**Type de pouvoir adjudicateur et activités principales :** Collectivité territoriale.
Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
**Objet du marché** : FOURNITURE DE BULBES D'ETE ET D'HIVER POUR LE SERVICE DES ESPACES VERTS SUR 3 ANS.
**Mode de passation** : Marché à procédure adaptée - Marché conclu suivant les articles 26 II 2°, 28 et 77 du Code des Marchés Publics.
**Caractéristiques du marché** :
En 2015, la commune a attribué un marché en 4 lots relatif à la fourniture de graines et de jeunes plants destinés au fleurissement annuel et bisannuel. Ce marché a été conclu pour 4 ans et le montant total maximum de commande pour les quatre lots sur 4 ans était de 128 000 € HT.
Le lot n° 3 de ce marché, «Bulbes d'hiver et d'été», a du être résilié.
Il convient de le relancer dans le cadre de la présente consultation.
Le marché initial ayant été conclu pour 4 ans en 2015, il convient donc de passer celui-ci en 3 ans pour que l'ensemble des lots se termine en 2019.
Ce marché à bons de commande comprend l'achat des fournitures et les prestations de livraison associées sans montant minimum annuel et avec un maximum annuel de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande et passé dans le cadre des dispositions des articles 26 II 2°, 28 et 77 du Code des Marchés Publics.
Montant maximum annuel de commande : 10 000 € H.T.
Montant maximum sur 3 ans : 30 000 € H.T.
Il est conclu pour une première période d'un an, reconductible 2 fois par voie expresse pour la même période. La durée globale maximale du marché est de 36 mois.
Lieu de livraison des fournitures :

Les fournitures seront livrées principalement aux serres municipales - chemin du Vabre - 83170 Brignoles

Possibilité de livraison sur d'autres sites de la commune.

Le lieu de livraison des fournitures sera précisé sur chaque bon de commande.
**Classification C.P.V: 03121100-6** (Plantes vivantes, bulbes, racines, boutures et greffons) - **03451200-8** (Bulbes de fleurs).
**Code NUTS :** FR825
**Variantes :** non autorisées.
**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**
Marché conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés solidaires.
**Délai minimum de validité des offres** : 120 jours.
**Modalités de financement** : Fonds propres.
**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** Français.
**Unité monétaire utilisée** : L'euro.
**Date et heure limites de réception des offres: Le Lundi 21 Mars 2016 à 16 heures.**
**Conditions de participation - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

Les justifications à produire prévues à l'article 45 du code des marchés publics; Le candidat devra en particulier fournir :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC1) (http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4) ou, à défaut d'utiliser l'imprimé DC1, : Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant : le nom et l'adresse du candidat ; éventuellement le numéro et la nature du (des) lot(s) concerné(s); si le candidat se présente seul ou en groupement; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire; document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

- Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC2).

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- Déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 43 du CMP (si imprimé Cerfa DC1 n'est pas produit).

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC1 non produit).

- Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures et prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Liste des principales fournitures livrées et prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Attestations du destinataire prouvant les prestations de services ou, à défaut, déclaration de l'opérateur économique.

- Description des moyens humains et matériels dont dispose le candidat pour faire face à la bonne exécution des prestations.

**N.B :** Conformément au décret n° 2014-1097 du 26 septembre 2014 publié au Journal Officiel le 28 septembre 2014 portant mesures de simplification applicables aux marchés publics : A compter du 1er octobre 2014 « Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Le pouvoir adjudicateur peut prévoir, dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans les documents de la consultation, que les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui lui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables ».

**Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :
- Prix des fournitures : 70 % - Valeur technique : 30%.

**Modalités d'obtention du dossier de consultation** : Gratuitement par retrait sur place ou demande écrite par courrier postal, fax ou mail (Mairie de Brignoles – Direction de la Commande Publique – coordonnées indiquées ci-dessus). Le dossier peut être consulté et téléchargé gratuitement sur le site : http//www.marches-securises.fr

**Conditions de remise des offres :**

L'enveloppe extérieure portant la mention « Offre pour : FOURNITURE DE BULBES D'ETE ET D'HIVER POUR LE SERVICE DES ESPACES VERTS SUR 3 ANS - NE PAS OUVRIR ». Les offres seront remises en Mairie de Brignoles – Direction de la Commande Publique contre récépissé ou transmises en recommandé et reçues avant la date et l'heure limite indiquées ci-dessus ou envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : http//www.marches-securises.fr (aux conditions indiquées dans le Règlement de Consultation).

**Renseignements d'ordre administratif** : Mairie de Brignoles - Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.

**Renseignements d'ordre technique** : Mairie de Brignoles – Centre Technique Municipal – Avenue des Martyrs de la Résistance – 83170 Brignoles – Affaire suivie par M. Yves BERNE (Portable : 06.79.29.32.88) - Tél. : 04.94.37.02.30 - Fax : 04.94.59.20.77. Adresse mail : CTM@brignoles.fr

**Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89.

**Introduction des recours éventuels** :
- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.

**Date d'envoi à la publication : Le 29 Février 2016.**